

UE7 - Santé Société Humanité – Economie de la santé

Chapitre 3 : Organisation des systèmes de soins

Partie 2 : Le système de soins Français

Professeur Patrice FRANCOIS

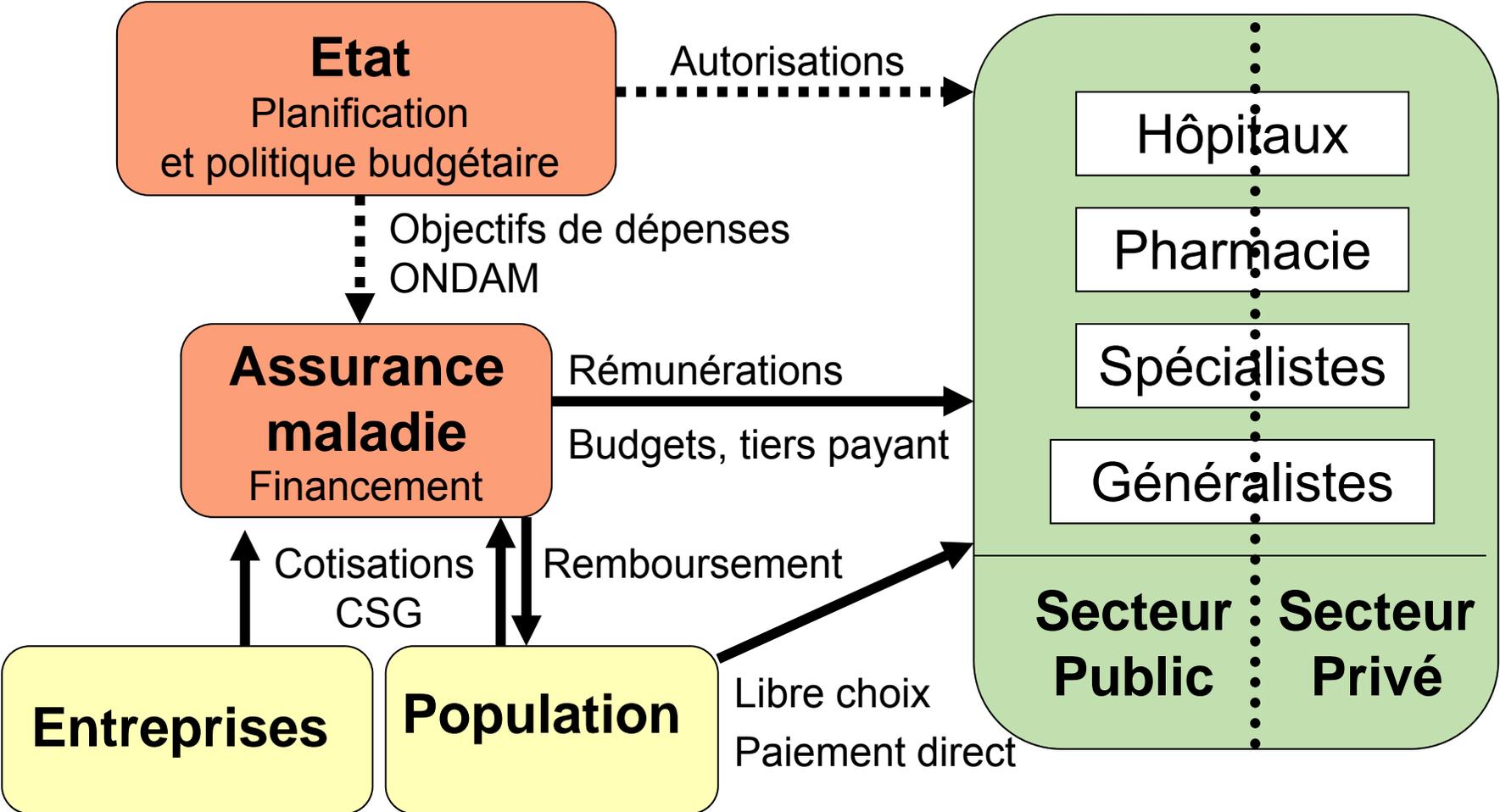
Année universitaire 2011/2012

Université Joseph Fourier de Grenoble - Tous droits réservés.

Caractéristiques générales

- **Histoire** : 1945 création de la sécurité sociale.
1958 structuration des hôpitaux publics
- **Systeme mixte “socialisé” et “planifié”**
 - Financement par les cotisations obligatoires à la sécurité sociale gérée par les partenaires sociaux.
 - Régulation (de + en +) forte par l'état.
- **Offre de soins mixte : publique et privée**

Un modèle « mixte »



Les structures de régulation

- L'état : planification de l'offre de soins
 - Ministère de la santé
 - Démographie des professionnels de santé
 - Réglementation : code de la santé, code de l'assurance maladie
 - Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM)
 - Agences Régionales de Santé (DRASS et URCAM)
 - Organisation territoriale de l'offre de soins
 - Autorisation d'activités et d'équipement (SROS)
 - Budget des hôpitaux
 - Directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS)
 - Inspection, contrôle, surveillance, interventions de santé publique

Les structures de régulation

- **L'assurance maladie : Financement**
 - Caisses Nationales
 - Conventions avec les médecins et professionnels de santé d'exercice libéral
 - Caisses régionales /Caisses primaires
- **Structures publiques nationales**
 - Haute Autorité de Santé (HAS) : qualité des soins
 - AFSSAPS : sécurité des produits de santé
 - Institut de Veille Sanitaire : surveillance épidémiologique
 - INSERM : recherche médicale

Offre de soins hospitaliers (1)

- 3500 établissements de santé, 486 000 lits
- Statuts des établissements
 - Service Public Hospitalier (70% de la capacité)
 - CHU, CHG, CHS, Hôpitaux Locaux, Hôpitaux militaires.
 - Médecins salariés (praticiens hospitaliers)
 - Etablissements privés participants au service public hospitalier (non lucratif) (10% de la capacité)
 - Cliniques mutualistes, centres anticancéreux
 - Médecins salariés
 - Etablissements privés (lucratif) (20% de la capacité)
 - Médecins à exercice libéral

Offre de soins hospitaliers (2)

- Type d'activité
 - Soins aigus MCO (241 000 lits, 50%)
 - Soins Spécialisés (psychiatrie) (67 300, 14%)
 - Soins de suite et réadaptation (SSR) (90 400, 19%)
 - Soins de longue durée (SLD) (83 400, 17%)
- Modalités d'hébergement
 - Hospitalisation complète (90% des capacités)
 - Hospitalisation de jour; H. de nuit
 - Chirurgie ambulatoire
 - Hospitalisation à domicile (HAD)

Offre de soins ambulatoires

- Soins ambulatoires communautaires
 - Professionnels de santé à exercice libéral
 - Médecins généralistes, spécialistes (56% des médecins)
 - Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, kinesithérapeutes, etc..
 - Rémunération à l'acte, paiement direct → tiers payant
 - Professionnels exerçant dans des centres de santé
 - Rémunération au salaire. Le centre perçoit les actes + subventions municipales (0,7% des médecins)
- Soins ambulatoires hospitaliers
 - Activités de consultations et de soins externes
 - Services et unités d'Urgences

Médecine préventive

- **Protection maternelle et infantile (PMI)**
 - Dépend du conseil général
 - Conseil prénatal, suivi de grossesse, suivi des enfants <2 ans.
- **Médecine scolaire et universitaire**
 - Dépend de l'éducation nationale
 - Surveillance sanitaire et dépistage
- **Médecine du travail**
 - Dépend des entreprises (obligatoire)
 - Aptitude au travail, Risques professionnels

Professionnels de santé

1 - Les médecins

	Total		Libéraux	Salariés
	n	%	%	%
M. Généralistes	100 646	48,9	67,7	32,3
M. spécialistes	105 218	51,1	50,3	49,7
• Médecine	57 771	28,1	51,1	48,9
• Chirurgie	24 285	11,8	65,5	34,5
• Biologie	3 097	1,5	30,7	69,3
• Psychiatrie	13 594	6,6	47,6	52,4
• Med Travail	5282	2,6	1,3	98,7
• Santé Publique	1189	0,6	1,4	98,6
Ensemble	205 864	100	58,8	41,2

Professionnels de santé

2 - Les autres professionnels

	Total	Libéraux	Salariés
	n	%	%
Professions médicales			
• Pharmacien	67 484	50,1	49,9
• Chirurgien-Dentiste	41 083	92,0	8,0
• Sage-Femme	16 550	15,0	85,0
Professions paramédicales			
• Infirmier	452 466	13,9	86,1
• Masseur-Kinésithérapeute	60 364	78,8	21,2
• Manipulateur Radio	24 512	0	100
• Opticien	15 141	33,2	66,8
• Pédicure-podologue	10 550	98,2	1,8
• Autres paramédicaux	15 658	20,8	79,2

Exercice libéral de la médecine

- Convention nationale avec l'Assurance Maladie (1971)
 - Négociations périodiques = contrat réciproque
 - Syndicats médicaux – Caisses (syndicats) - Etat
 - Tarifs des prestations médicales
 - Engagements de maîtrise des dépenses
 - Couverture sociale des médecins
- 3 secteurs
 - Secteur 1 : (70%) Bonne couverture sociale, Honoraires conventionnels
 - Secteur 2 : (29,6%) moins d'avantages sociaux, Honoraires libres (remboursés au tarif conventionnel)
 - Non conventionné : (0,4%) pas de couverture sociale, pas de remboursement.

Evolutions

- D'un système «socialisé» à un système «planifié» :
Augmentation de la tutelle de l'état qui :
 - Fixe les dépenses de l'assurance maladie
 - Contrôle la démographie des professionnels de santé
 - Fixe les règles d'exercice des professionnels de santé
 - Décide de l'implantation des activités (lits) et des équipements, alloue les budgets des hôpitaux
- Mise en place d'un mode de tarification uniforme pour les établissements publics et privés (tarification à l'activité)
- Encadrement de l'offre ambulatoire
 - Evolution vers « la filière de soins » : passage par le médecin traitant.
 - Dossier médical individuel.
 - Contraintes sur les prescriptions et surveillance

Mentions légales

L'ensemble de cette œuvre relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, littéraire et artistique ou toute autre loi applicable.

Tous les droits de reproduction, adaptation, transformation, transcription ou traduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Cette œuvre est interdite à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'université Joseph Fourier (UJF) Grenoble 1 et ses affiliés.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Joseph Fourier (UJF) Grenoble 1, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.